



BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT LUXEMBOURG

Data Protection Policy

Contenu	
<i>Champ d'application</i>	2
<i>Données collectées</i>	2
<i>Conditions de licéité des traitements de DCP</i>	3
<i>Profilage et décisions automatisées</i>	3
<i>Droit de s'opposer à certains traitements (Opt-Out)</i>	4
<i>Consentement</i>	4
<i>Transfert de vos données vers des tiers</i>	4
<i>Transfert de vos données hors Espace économique européen</i>	4
<i>Durée de conservation de vos données</i>	4
<i>Sécurité de vos données</i>	5
<i>Notification</i>	5
<i>Vidéo-surveillance et enregistrements téléphoniques</i>	5
<i>Vos droits</i>	6
<i>Contact</i>	7
<i>Révision de la politique</i>	7

La Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, établie et ayant son siège 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg, ci-après « la Banque », traite des **données à caractère personnel (ci-après « DCP »)** relatives à des personnes physiques dans le cadre de ses activités statutaires. En sa qualité de Responsable du Traitement des données, la Banque souscrit au respect des règles de protection des DCP qui sont autant de facteurs de transparence et de confiance à l'égard des personnes concernées.

La présente politique générale en matière de protection des DCP entend décrire la manière dont les DCP sont utilisées et protégées par la Banque selon le type de relation concernée.

Champ d'application

La politique de protection des DCP de la Banque énonce les principes et lignes directrices de ses obligations en tant que « Responsable du Traitement » (personne qui détermine les finalités et les moyens de traitement des DCP) découlant du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des DCP et à la libre circulation de ces données, entrant en vigueur le 25 mai 2018 (ci-après « le Règlement »).

Données collectées

Les données collectées se limitent à celles nécessaires à la réalisation des finalités identifiées par la Banque.

Elles sont notamment recueillies :

- lors de l'entrée en relation d'affaires et au cours de celle-ci (p.ex. contacts avec vos conseillers, mises à jour de vos données client, participations aux enquêtes, ...)
- lorsque vous utilisez nos applications (p.ex. S-Net, S-Net mobile) ou naviguez sur nos sites Internet ;
- lorsque vous remettez à la Banque un dossier de candidature pour un emploi. De plus amples informations quant à la protection de vos données en cette matière sont disponibles sur le site www.mylittlebigstep.lu ;
- auprès de tiers (p.ex. autorités ou institutions publiques, établissements exploitant des bases de données professionnelles, autres établissements financiers) ;

Différentes catégories de DCP sont collectées dans le respect des dispositions légales :

- les données d'identification personnelles (p. ex. le nom, la date et lieu de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse email, le représentant légal, le mandataire, ...)
- les données d'identification bancaires et financières (p. ex. le numéro de compte bancaire) ;
- les données sur les transactions financières ;
- les données sur la situation patrimoniale (p. ex. revenus, crédits, patrimoine) ;
- les données liées au comportement et aux préférences en ligne lors de la navigation sur nos sites Internet. De plus amples informations sont disponibles dans notre politique de cookies publiée sur le site www.bcee.lu ;
- les données biométriques caractérisant votre signature sur signing pad ;
- les enregistrements vidéo à l'intérieur et aux alentours de nos bâtiments et installations ;

Data Protection Policy

- les enregistrements de certaines conversations téléphoniques ;
- les enregistrements des communications électroniques ;
- les données qui servent à évaluer les capacités d'un candidat à un poste (p. ex. les diplômes, les expériences professionnelles, les formations).

Les DCP que vous communiquez concernant des tiers (membres de la famille, employeur, ...), sont traitées au même titre que vos DCP, en fonction des prestations et finalités correspondantes. Il vous incombe d'en informer les personnes concernées.

Conditions de licéité des traitements de DCP

L'ensemble des traitements de DCP effectués par la Banque se base sur une des conditions de licéité suivantes :

- les obligations légales et réglementaires, p.ex. en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou de reportings réglementaires aux autorités ;
- l'exécution d'un contrat, y compris les mesures précontractuelles, p.ex. l'exécution et l'enregistrement de vos transactions financières ;
- les intérêts légitimes de la Banque, p.ex. la détection et la prévention de fraudes, ou encore les actions commerciales auprès de la clientèle, telles que la prospection, la publicité, la gestion d'évènements-client ;
- le consentement, p.ex. concernant les données biométriques caractérisant votre signature sur signing pad.

Profilage et décisions individuelles automatisées

La Banque peut être amenée à faire usage du profilage, c'est-à-dire toute forme de traitement automatisé de DCP consistant à utiliser ces DCP pour évaluer certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour rechercher ou identifier des catégories de personnes relativement homogènes susceptibles d'être intéressées par un nouveau produit. Dans ce contexte, vos DCP peuvent être traitées dans l'intérêt légitime de la Banque :

- à des fins commerciales, dans le but de fournir les services les mieux adaptés à vos besoins, notamment la promotion de produits et services bancaires complémentaires aux services déjà souscrits, les actions de marketing (newsletter, invitations à des évènements, participation à des jeux,...) ;
- à des fins de catégorisation des transactions, de calcul de soldes disponibles, de l'envoi de propositions et de recommandations commerciales personnalisées. Ce traitement permet entre autre d'utiliser l'outil MIA « My Intelligent Assistant », outil de type « Personal Financial Manager » destiné à vous aider dans la gestion quotidienne de vos finances ;
- à des décisions fondées exclusivement sur des traitements automatisées, basés sur un algorithme afin de vous offrir rapidement des services adaptés. Par exemple, lors de la souscription à SpeedInvest, vous répondez à une série de questions sur votre situation financière et personnelle. L'outil procède alors à une évaluation de ces réponses afin de déterminer la stratégie d'investissement la mieux adaptée à votre profil.

Droit de s'opposer à certains traitements (Opt-Out)

Vous avez la possibilité de vous opposer à certains traitements décrits ci-dessus :

- Opt-Out concernant la catégorisation des transactions. Veuillez toutefois noter que procéder à cet opt-out empêchera l'utilisation de l'outil MIA ;
- Opt-Out concernant l'ensemble des communications et actions commerciales (mailings, invitations à des conférences, jeux concours, ...).

Ce droit d'opposition peut s'exercer via message S-Net, email ou courrier à l'adresse suivante :

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg

Data Protection Officer

1, Place de Metz

L-2954 Luxembourg

dpo@bcee.lu

Consentement

Dans la mesure où certains traitements de DCP reposent sur votre consentement, il n'y sera procédé qu'après l'avoir explicitement recueilli. Un consentement donné peut être à tout moment retiré, selon les mêmes modalités que celles prévues pour l'opt-out.

Transfert de vos données vers des tiers

La Banque transfère des DCP à des tiers (p.ex. : banques, assurances, émetteurs et intermédiaires de cartes de paiement et de crédit, bourses, sous-dépositaires, prestataires de services externes, autorités publiques) dans le cadre de ses activités, lorsque des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles l'y autorisent ou l'y obligent. Ces tiers sont par ailleurs eux-mêmes tenus de respecter les obligations légales ou contractuelles en matière de protection des données personnelles en tant que Responsable du Traitement ou Sous-traitant.

Transfert de vos données hors Espace économique européen

Vos DCP ne sont transférées par la Banque en dehors de l'Espace économique européen (« EEE ») que si une disposition légale ou réglementaire l'y contraint. Conformément au Règlement, la Banque veillera, pour les pays hors EEE en question, à l'existence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission européenne ou à ce que des garanties appropriées aient été mises en place.

Dans le cadre de transferts de fonds ou d'opérations sur instruments financiers, les données nécessaires à l'exécution des transactions sont traitées par des tiers intervenant lors de la transaction (ex. banques correspondantes, bourses, fournisseurs de services de messagerie financière,...) et qui peuvent être situés hors EEE.

Durée de conservation de vos données

La Banque conserve vos DCP conformément à ses obligations légales ou pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Sécurité de vos données

La Banque s'engage à protéger et sécuriser vos DCP afin d'assurer leur confidentialité et empêcher leur destruction, leur perte, leur modification ou leur divulgation.

A cette fin, la Banque a mis en place des mesures de protection physiques, techniques, organisationnelles et procédurales :

- le personnel de la Banque est sensibilisé à la protection des DCP via des formations internes, des notes régulières, la diffusion de bonnes pratiques... ;
- la Banque garantit que toutes les mesures nécessaires à la protection des DCP sont intégrées dès la conception (« Privacy by Design »), que ce soit dans les nouvelles applications technologiques ou commerciales, ou dans des applications existantes pour lesquelles des fonctionnalités sont ajoutées, remplacées ou modifiées.
- la Banque garantit par défaut le plus haut niveau possible de protection des DCP qu'elle traite (« Privacy by Default »). Par défaut, seules les données susceptibles d'être réellement utilisées doivent être collectées et stockées. Cette règle s'étend à la quantité de DCP, l'étendue du traitement, la durée de conservation des données et l'accessibilité des données. Les catégories particulières de DCP (données sensibles) font l'objet de mesures de sécurité renforcées ;
- En matière de sous-traitance de traitements de DCP, la Banque impose contractuellement à ses sous-traitants de présenter les mêmes garanties de sécurité des DCP ;
- La Politique de Sécurité de la Banque garantit un niveau de protection des DCP conforme au Règlement.

Toutes ces mesures sont revues régulièrement et actualisées.

Notification

En cas de violation de DCP, la Banque notifie ce fait à la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) dans les meilleurs délais et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance. Au cas où cette violation concerne vos DCP et si l'incident est susceptible d'engendrer un risque élevé pour vos droits et libertés, la Banque vous en informera, dans les meilleurs délais.

Vidéo-surveillance et enregistrements téléphoniques

La Banque se réserve le droit de faire usage de la vidéo-surveillance à l'intérieur et aux alentours de ses locaux et installations (agences, parkings, guichets automatiques, ...) afin de garantir votre sécurité et celle de son personnel, ainsi que le respect des biens et installations. Les enregistrements vidéo sont conservés, sauf mention contraire, pour une durée de 30 jours pour les locaux et 45 jours pour les guichets automatiques, en vue de servir de preuves d'un délit ou dommage ou encore aux fins d'identification d'une personne (témoin, victime, ...).

Pour des besoins de contrôle et de certification, la Banque est tenue de procéder à l'enregistrement de conversations téléphoniques concernant des communications commerciales. Il est entendu que ces enregistrements restent couverts par le secret professionnel et qu'ils ne peuvent servir à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Vos droits

Le Règlement vous confère une série de droits sur vos DCP traitées par la Banque :

- droit d'accéder à vos DCP et le cas échéant d'obtenir une copie de ces données ;
- droit de demander la rectification ou la mise à jour de vos DCP, si vous jugez qu'elles sont incomplètes ou incorrectes ;
- droit d'obtenir l'effacement de vos DCP, à moins qu'un motif légitime ne justifie leur conservation ;
- droit de vous opposer à tout moment aux traitements de vos DCP assortis d'une possibilité d'opt-out, à moins qu'un motif légitime ne prévale sur vos intérêts et vos droits et libertés ;
- droit de demander la limitation du traitement de vos DCP ;
- droit à la portabilité de certaines DCP, c'est-à-dire les recevoir dans un format structuré couramment utilisé, lisible par machine afin de les transmettre à un autre Responsable de Traitement.

Si vous souhaitez exercer l'un des droits cités ci-dessus, vous pouvez envoyer votre demande par message S-Net, email ou courrier à l'adresse suivante :

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg

Data Protection Officer

1, Place de Metz

L-2954 Luxembourg

dpo@bcee.lu

Dans un souci de confidentialité et de protection des données, la Banque doit s'assurer de votre identité avant de répondre à votre demande. Ainsi, toute demande non transmise par S-Net devra être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité.

La Banque s'efforcera de donner suite à votre demande dans les meilleurs délais et dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Selon la complexité de la demande ou du nombre de demandes à traiter, la Banque a la possibilité de prolonger ce délai de deux mois. Vous serez informé de cette prolongation et des motifs du report dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

La Banque se réserve le droit de refuser la demande si elle est dans l'impossibilité de vous identifier de manière certaine ou si elle juge la demande excessive ou infondée. Vous serez informé des motifs du refus dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. La Banque peut également exiger le paiement de frais raisonnables en cas de demandes infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif.

Si vous n'êtes pas satisfait de la suite donnée à votre demande, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (informations sur le site www.cnpd.public.lu).

Si vous n'êtes pas satisfait du traitement réservé à vos DCP, vous pouvez adresser une réclamation par message S-Net, email ou courrier à l'adresse suivante :

Data Protection Policy

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg
Service Compliance
1, Place de Metz
L-2954 Luxembourg
Tel : (+352) 4015 2226
reclamations@bcee.lu

Contact

Si vous avez des questions en matière de protection des DCP, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données, par message S-Net, email ou courrier à l'adresse suivante :

Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg
Data Protection Officer
1, Place de Metz
L-2954 Luxembourg
dpo@bcee.lu

Révision de la politique

La présente politique est revue une fois par an et notamment lorsque les pratiques ou la réglementation l'imposent. Chaque nouvelle version sera soumise à l'approbation du Data Protection Committee de la Banque avant publication.

Version : 1

Date de publication : 26 avril 2018